



## // CONTACT PRESSE

DAVY DANO

Tél. 02 97 54 80 02

Portable : 06 88 80 46 98

davy.dano@morbihan.fr

## LE PROJET DE BUDGET 2022 DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Rendez-vous le plus important de la vie d'un Département après celui des Orientations Budgétaires, le budget est un document politique et financier qui dresse l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Dès lors, il est nécessairement prévisionnel (par opposition au compte administratif qui retrace l'ensemble des charges et crédits effectivement réalisés sur une année).

Le vote du budget autorise les recettes et les dépenses de l'année. Ce texte est donc l'expression financière des plans d'action retenus par la collectivité. Mieux, c'est un outil

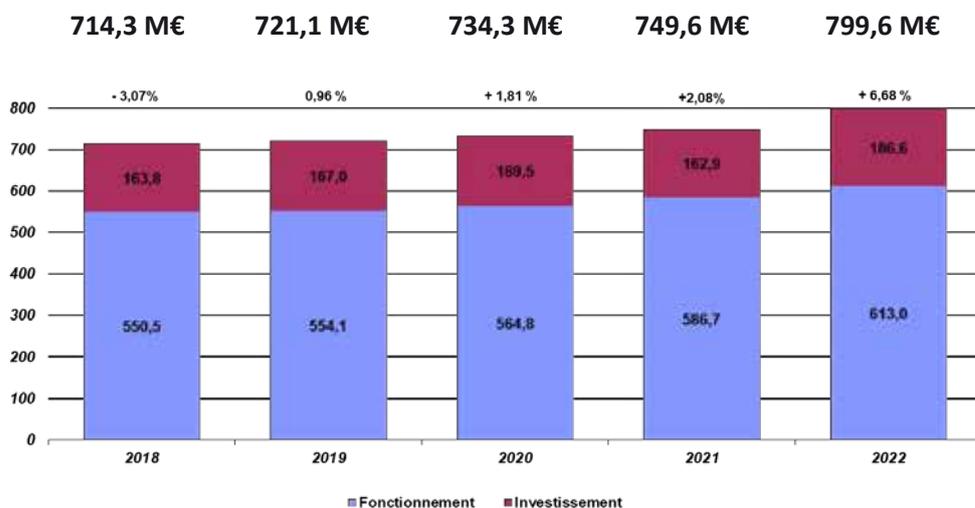
essentiel de prévision et d'aide au pilotage de l'institution.

Il comporte deux sections : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Il doit être équilibré, c'est-à-dire ni excédentaire, ni déficitaire.

### LE BUDGET 2022

En progression de près de 7 % par rapport à 2021 (749,53 M€), le budget 2022 s'élève à 799,62 M€, dont 613 M€ (76,7 %) au titre de la section de fonctionnement et 186,6 (23,3 %) au titre de la section d'investissement.

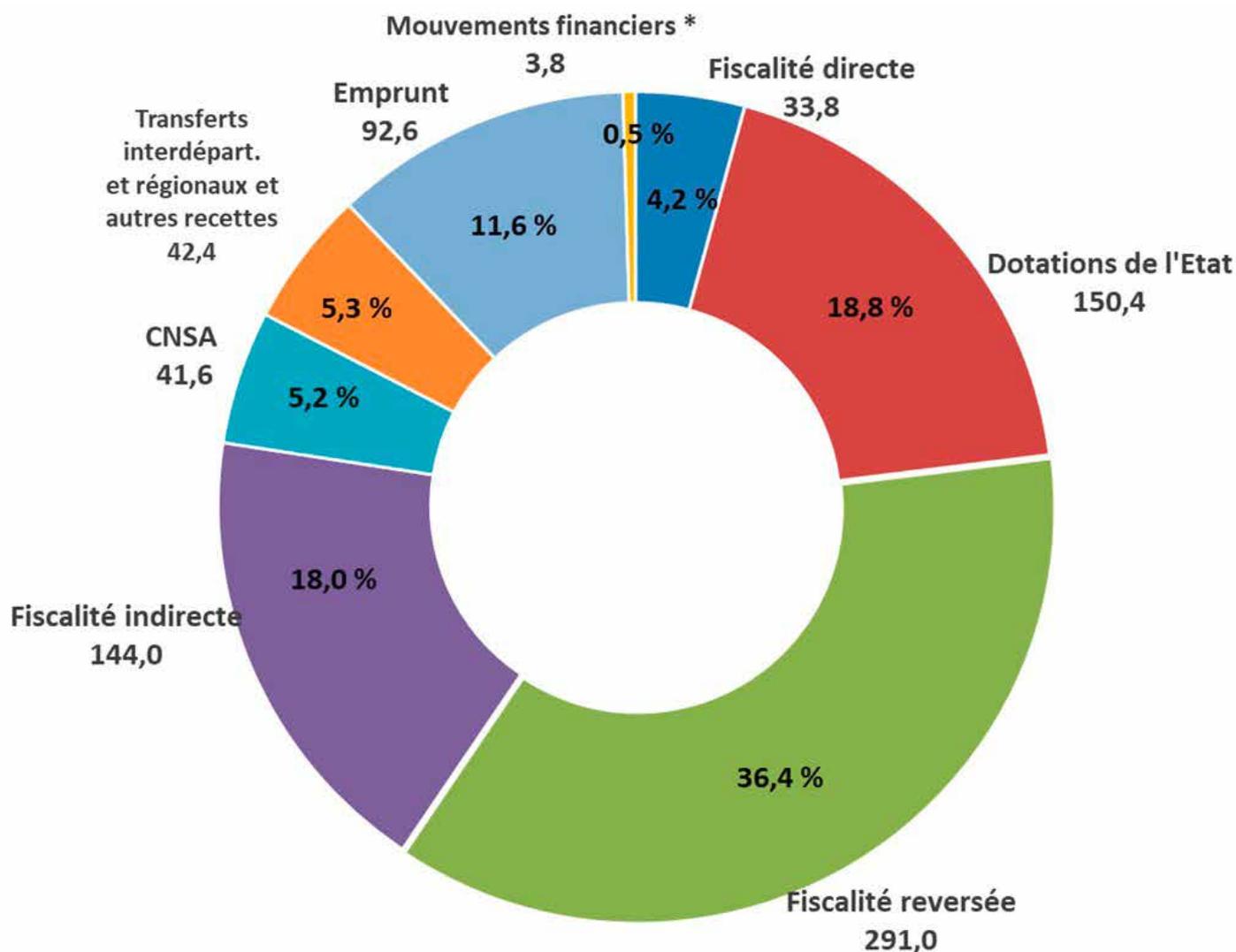
#### EVOLUTION DU VOLUME DU BUDGET DEPARTEMENTAL (en mouvements réels)



## D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le budget du Département provient pour près de :

- **36,4 % (291 M€)** de la fiscalité transférée ou reversée, dont **153,9 M€** en compensation de la taxe sur le foncier bâti (la perte de la taxe d'habitation pour les communes va de pair avec le transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'alors encaissé par les départements. En contrepartie donc, ces derniers bénéficieront désormais d'une fraction de TVA).
- **18,8 % (150,4 M€)** de dotations de l'État, qui sont composées de plusieurs enveloppes dont la plus importante est la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui représente **106,8 M€**.
- **18 % (144 M€)** de la fiscalité indirecte, dont **130 M€** estimés au titre des Droits de mutation à titre onéreux ou DMTO (contre 110 M€ en 2021) essentiellement prélevés sur les transactions immobilières.
- **12,1 % (96,4 M€)** de l'emprunt (**92,6 M€**) et de mouvements financiers (3,8 M€).
- **5,2 % (41,58 M€)** de concours financiers en provenance de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
- **4,2 % (33,84 M€)** de la fiscalité directe, dont **32,25 M€** au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui remplace l'ancienne taxe professionnelle (payée par les entreprises).
- et pour **5,3 % (42,4 M€)** de transferts, recouvrements et recettes diverses qui comprennent diverses ressources du Département comme les recouvrements d'aide sociale, les prêts et avances, les produits domaniaux ou les participations d'autres collectivités.



Ce graphique cumule la section de fonctionnement et d'investissement

## OÙ VA L'ARGENT ?

### Une progression des besoins en matière de solidarité

Les dépenses d'action sociale et de santé pèsent **395,55 M€** en fonctionnement, soit près de 65 % du budget 2022 (il faut y ajouter une grosse partie des dépenses consacrées au personnel et frais d'administration).

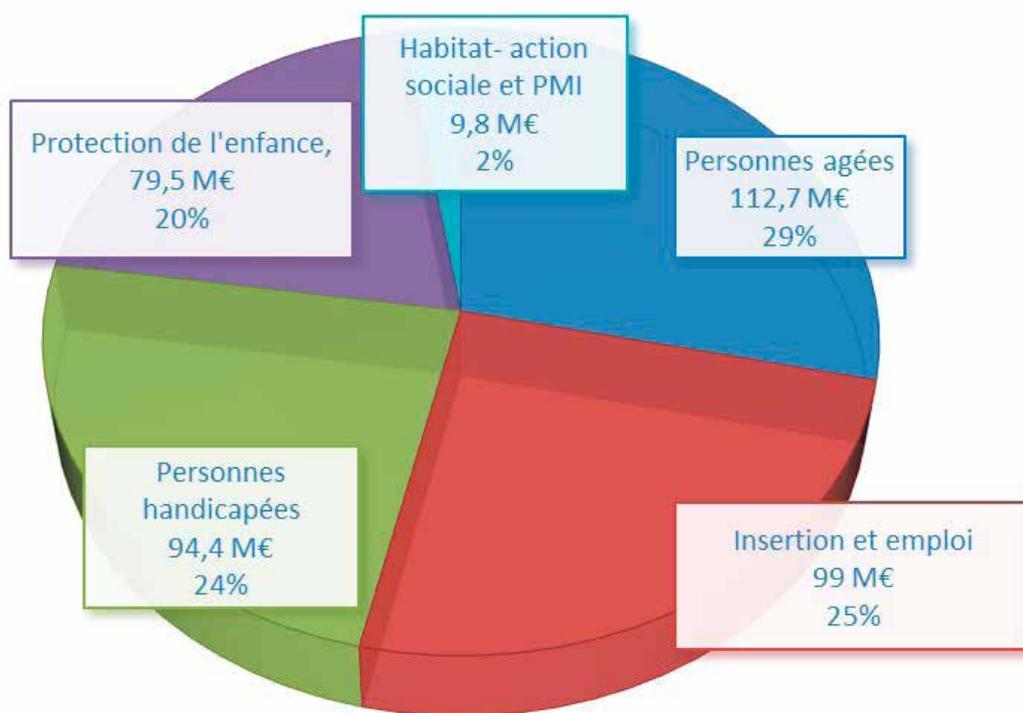
En moyenne, elles augmentent de 4,5 % par rapport au budget précédent avec une progression dans presque tous les secteurs :

- personnes âgées : **112,7 M€** (+ 6,4 %), dont près de **90 M€** au titre de l'APA et près de **15 M€** affectés à l'aide sociale ;
- politique de l'insertion et de l'emploi : **99 M€** (- 0,3 %), dont **88,25 M€** de crédits pour le rSa. Cette très légère baisse est due à la baisse du nombre d'allocataires du rSa.
- personnes handicapées : **94,43 M€** (+ 6,9 %), dont près de **60,35 M€** au titre des prestations d'accompagnement et d'accueil et plus de **20 M€** pour la PCH ;
- protection de l'enfance : **79,57 M€** (+ 4,7 %), dont plus

de **33,4 M€** pour les assistants familiaux employés par le département, plus de **19,27 M€** pour les placements en structures d'accueil et **7,5 M€** auprès de la "sauvegarde de l'enfance".

- Les autres dépenses atteignent près de **9,8 M€** et comprennent l'habitat (**4,23 M€**), le développement social et la protection maternelle et infantile.

Même si la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) n'entre pas dans la politique des "Solidarités et de l'action sociale", il faut signaler que celle-ci augmente de 2 %, passant de **27,38 M€** à **27,93 M€**.



### Un niveau d'investissement soutenu

Le département poursuit la réalisation d'équipements structurants, puisqu'au budget 2022 ce sont 160,44 M€ d'investissement (135 M€ en 2021/ +18,8 %), qui sont programmés.

- 92,16 M€ d'investissements directs prioritairement vers les infrastructures routières (33,77 M€) et les travaux dans les collèges (28,65 M€).
- 68,3 M€ d'investissements indirects (+ 30 % par rapport à 2021).

En parallèle, le Département a poursuivi son effort de désendettement. Entre 2015 et 2022, la dette a régressé de près de 38 %, passant de 227,6 M€ (soit 308,52 € par habitant) à 141 M€ au 1er janvier 2022 (soit moins de 188 € par habitant). Il était de 162,9 M€ (216,95 € par Morbihannais) en 2021.